

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 4 de l'ordre du jour****Vente de terrain à la société GESA Gruyère Energie SA à Bulle**

La société GESA Gruyère Energie SA poursuit le développement de son réseau de chauffage à distance (CAD) et, dans le but de renforcer les installations de production de chaleur, construit dans la zone industrielle de Pra Bosson à La Tour-de-Trême sa sixième centrale thermique. Sa capacité de production permettra de couvrir les besoins annuels de quelque 10'000 ménages.

L'emplacement retenu pour l'implantation des bâtiments se situe sur un terrain propriété de la Ville de Bulle. La surface nécessaire, à détacher de l'article 6976 sur lequel se trouve la déchetterie communale, est située au chemin de Pra Bosson, entre la déchetterie précitée et la route de Pra-Riond. L'article 7582 nouveau, d'une superficie de 4'594 m², est classé en zone d'intérêt général 1 (ZIG 1).

Le Conseil communal, considérant que l'acquéreur est une société majoritairement propriété de la Ville de Bulle, a opté pour la vente du terrain plutôt que pour l'octroi d'un droit de superficie (DDP). Par comparaison avec d'autres ventes de terrain en ZIG 1, il a fixé le prix à Fr. 150.00 le m².

Lors de la mise à l'enquête publique des travaux, aucune opposition n'a été déposée. Le 18 juillet 2019, le Préfet de la Gruyère, considérant la nature du projet et son urgence, a donné suite à la requête de la société GESA Gruyère Energie SA en délivrant une autorisation anticipée de procéder aux travaux.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la vente à GESA Gruyère Energie SA de l'article 7582 nouveau, d'une surface de 4'594 m² à détacher de l'article 6976, au prix de Fr. 150.00 le m², ce qui représente une somme totale de Fr. 689'100.00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic
Jacques Morand**

**Le Secrétaire général
Raoul Girard**

Plan de situation au verso